

PROCES VERBAL de la Séance du Conseil Municipal

Du 8 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SEGUR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PLET, Maire.

Présents

	Nom Prénom	Présent	Absent/excusé	Donne pouvoir à
1	ALRIC Bernard	X		
2	AYRINHAC Andrée	X		
3	BERNAD Pierre-Louis	X		
4	BERTRAND Christian	X		
5	BOUTONNET Noémie	X		
6	CLUZEL Bastien		X	LAVABRE Th
7	LAVABRE Thierry	X		
8	PLET Gilles	X		
9	PUECH Carole	X		
10	ROMIGUIERE Christel	X		
11	SIGAUD Guilhem	X		
12	VALETTE Cédric	X		
13	VAYSSETTES Catherine	X		
14	VIDAL Jean-Marie	X		

Désignation Secrétaire de séance : BERNAD P.Louis

Ordre du jour

- Approbation compte rendu des séances du 26 Janvier 2024
- Approbation des comptes de gestion 2023
- Approbation des comptes Administratifs 2023
- Affectation du résultat 2023
- Ajustement et régularisation compte actif sur exercices antérieurs
- École : Avenant marché de travaux lot 6,12 et 13
- Tarif repas cantine
- Aménagement terrain de quilles demande du sport quilles
- Régularisation parcellaire multiservices
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2024: approuvé par 11 voix pour

Approbation des comptes de gestion 2023 **Budget principal, Assainissement, Lotissement « Les Coteaux de Bel Air » Station essence, Multiservices, Lotissement Miquel et Caisse des Ecoles**

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les comptes administratifs du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 2 abstentions,
 Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation des comptes administratifs 2023

Budget principal, Station essence, multiservices, Assainissement, lotissement « Les coteaux de Bel Air », Lotissement« Pré Miquel » et Caisse des Ecoles

Sous la présidence de Monsieur Pierre Louis BERNAD, adjoint au Maire chargée de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs communaux 2023 qui s'établissent ainsi :

<u>Budget principal</u>	Fonctionnement		
	Dépenses	722 071,77 €	
	Recettes	889 750,67 €	
	Excédent de clôture :	167 678,90 €	
	Investissement		
	Dépenses	1 617 172,01 €	
	Recettes	1 796 806,42 €	
	Excédent de clôture :	179 634,41 €	
		Restes à réaliser dépenses	261 461,00€
		Restes à réaliser recettes	271 186,46€

<u>Budget station essence</u>	Fonctionnement		
	Dépenses	1 114 044,69 €	
	Recettes	1 075 024,49 €	
	Déficit de clôture :	- 39 020,20 €	
	Investissement		
	Dépenses	6 796,00 €	
	Recettes	9 681,00 €	
	Excédent de clôture :	2 885,00 €	
		Restes à réaliser dépenses	0,00€
		Restes à réaliser recettes	0,00€

<u>Budget Multiservices</u>	Fonctionnement		
	Dépenses	22 858,63 €	
	Recettes	28 387,51 €	
	Excédent de clôture :	5 528,88 €	
	Investissement		
	Dépenses	19 481,00 €	
	Recettes	19 696,06 €	
	Excédent de clôture :	215,06 €	
		Restes à réaliser dépenses	0,00€
		Restes à réaliser recettes	0,00€

<u>Budget Assainissement</u>	Fonctionnement		
	Dépenses	19 818,00 €	
	Recettes	19 356,71 €	
	Déficit de clôture :	- 461,29 €	
	Investissement		
	Dépenses	9 301,66 €	
	Recettes	10 251,00 €	
	Excédent de clôture :	949,33 €	
		Restes à réaliser dépenses	0,00€
		Restes à réaliser recettes	0,00€

<u>Budget Lotissement Coteaux de Bel Air</u>	Fonctionnement	
	Dépenses	44 832,98 €
	Recettes	55 075,98 €
	Excédent de clôture :	10 263,00 €

	Investissement		
Dépenses	21 175,96 €		
Recettes	41 907,00 €		
Excédent de clôture :	20 731,04 €	Restes à réaliser dépenses	0,00 €
		Restes à réaliser recettes	0,00 €

Budget Lotissement pré Miquel

	Fonctionnement		
Dépenses	0,00 €		
Recettes	0,00 €		
Excédent de clôture :	0,00 €		
	Investissement		
Dépenses	0,00 €		
Recettes	0,00 €		
Excédent de clôture :	0,00 €	Restes à réaliser dépenses	0,00 €
		Restes à réaliser recettes	0,00 €

Budget Caisse des Ecoles Fonctionnement

Dépenses	10 600,03 €
Recettes	11 300,00 €
Excédent de clôture :	699,97 €

Hors de la présence de Monsieur PLET Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour, 2 Abstentions, le compte administratif du budget caisse des Ecoles 2023.

Affectation résultats 2023

Budget Principal, Assainissement, Lotissement « Les Coteaux de Bel Air » Station essence, Multiservices, Lotissement Miquel et Caisse des Ecoles

Le conseil municipal par 11 voix pour et 2 abstentions, après avoir repris les comptes administratifs de l'exercice 2023, voté ce 8 mars 2024

Budget principal 38000

♦ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	- 223 445.02€		179 634.56€	261461.00€ 271186.46€	9 725.46	--43 810.61 €
FONCTIONNEMENT	284 609.77 €	226 788.54 €	167 678.90 €			225 500.13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire de 225 500.13 Euros comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	225 500.13 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	34 085.15 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF	191 414.98 €
Ligne 001 = - 43 810.61 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	
Total affecté au c/1068 :	34 085.15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Budget assainissement 38001

♦ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	22 280.02 €		949.33 €		0.00	23 229.35 €
FONCTIONNEMENT	1 047.26€		-461.29 €			585.97 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 585.97 Euros comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	585.97 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF Ligne 001 = + 23229.35 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	585.97 €
Total affecté au c/1068 1	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Budget multiservices 38005

♦ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	-10 522.14 €		215.06 €			- 10 307.08 €
FONCTIONNEMENT	2 424.06 €	2 424.06 €	5 528.88 €			5 528.88 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire de 5 528.88 Euros comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	5 528.88 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF Ligne 001 = - 10 307.08 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif	5 528.88 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Budget station essence 38004

◆ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	15 538.28 €		2 885.00 €			18 423.28 €
FONCTIONNEMENT	85 242.61 €		-39 020.20 €			46 222.41 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 46 222.41 € Euros comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	46 222.41 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF Ligne 001 = + 18 423.28 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif Total affecté au c/1068 :	46 222.41 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Budget lotissement Les Coteaux de Bel Air 38008

◆ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	-37 873.77 €		20 731.04 €			-17 142.73 €
FONCTIONNEMENT	38 022.84 €		10 263,00 €			48 285.84 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de 48 285.84 € Euros comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	48 285.84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF Ligne 001 = -17 142.73 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif Total affecté au c/1068 :	48 285.84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget lotissement Pré Miquel 38007

♦ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT	18 937.78 €					- 18 937.78 €
FONCTIONNEMENT						

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de / Euros comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF Ligne 001 = - 18 937.78 € DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget Caisse des Ecoles 38003

♦ Constatant que le C.A. présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la S.I	Résultat exercice 2023	Restes à Réaliser 2023	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre pour affectation résultat
INVESTISSEMENT						0.00 €
FONCTIONNEMENT	2159.68 €		699.97 €			2 859.65 €

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation excédentaire de 2 859.65 Euros comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	2 859.65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Ligne 001 = DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif Total affecté au c/1068 :	2 859.65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Correction erreur sur exercices antérieurs

Dans le cadre de l'ajustement des comptes d'actif et de passif de la commune de SEGUR, il a été constaté une anomalie sur le sens du compte 168758. Ce compte présente un solde anormalement débiteur.

La commune de SEGUR a remboursé une partie de l'emprunt « Petite Enfance » mobilisé par la CCLP (la partie en capital étant remboursée au compte 168758 et les intérêts au compte 6618).

L'emprunt étant terminé, le solde du compte 168758 devrait être à 0 €.

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur est neutre sur le résultat de l'exercice, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opérations d'ordre non budgétaires par mouvement du compte 1068.

Considérant que l'anomalie sur les comptes a été clairement identifiée et qu'il convient de contrepasser le montant enregistré en trop en capital sur le compte 168758,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tome II de l'instruction M57,

Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n°2012-05 du 18/10/2012,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

AUTORISE le comptable public à mouvementer le compte 1068 du budget principal M57 de la commune par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

Débit 1068 / Crédit 168758 pour 1,43 €

Avenants Construction nouvelle école

Par décisions du maire n° 001/2022 du 9 août 2022, et n°002/2022 du 13 septembre 2022, ratifiées lors de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2022, le marché de travaux relatif à la construction de la nouvelle école a été attribué, comme suit :

Lot 1 : VRD - CONTE & FILS pour un montant de 89 724.50 €

Lot 2 : Gros œuvre - ANDRIEU CONSTRUCTION pour un montant de 383 748.71 €

Lot 3 : Charpente bois - DELPAL ROMAIN pour un montant de 95 260.16 €

Lot 4 : Couverture Zinc Bardage Etanchéité Zinguerie - SARL LES COUVREURS DU CAUSSE pour un montant de 180 096.38 €

Lot 5 : Menuiserie extérieure aluminium Occultation - CENTRE ALU12 pour un montant de 67309.00 €

Lot 6 : Serrurerie Clôture - SAS ANGLES pour un montant 99 153.93 €

Lot 7 : Plâtrerie Isolation -SARL CAUMES ET FILS pour un montant de 66 110.28 €

Lot 8 : Menuiserie intérieure bois - Agencement - LAUSSEL & FAU pour un montant de 78000.00€

Lot 9 : Faux plafonds - BELET ISOLATION pour un montant de 12 662.00 €

Lot 10 : Chape Carrelage Faïence - VEYRAC CARRELAGE SAS pour un montant de 28 436.20 €

Lot 11 : Peinture Sol souple Nettoyage - GASTON PERE & FILS pour un montant de 31 084.80 €

Lot 12 : Chauffage Sanitaire Ventilation - MOLENAT Energies pour un montant de 239 317.03 €

Lot 13 : Electricité Courants forts et faibles - FAUCHE JP pour un montant de 93 542.77€

Au fil du chantier certains travaux imprévus rendus nécessaires pour la bonne exécution de l'ouvrage ou en raison de circonstances imprévues, imposent des avenants au marché. Il est précisé que ces travaux ne constituent pas des modifications substantielles qui modifient la nature globale du marché.

Entreprise	Travaux supplémentaires	Montant HT du marché initial	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du marché	Variation
SAS ANGLES Lot n° 6	Moins-value fourniture et pose portail	99 153.93	-1 826.56 €	97 327.37 €	-1.85 %
MOLENAT Energies Lot n°12	Modification montant sous-traitant Aqua Système	239 317.03 €	0.00 €	239 317.03 €	0.000 %
EIJP FAUCHE Lot n°13	Intervention Servomoteur - ajout prise et carillon	93 542.77 €	1 859.17 €	95 401.94 €	1.986 %

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour :

- Approuvent les avenants tels que présentés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et documents relatifs à la mise en application de cette décision.

Convention de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de servitude présentée par le bureau d'étude FONVIEILLE INGENIERIE pour le compte d'ENEDIS sur la parcelle XK 21 « Chemin rural n°134 dit de Montels Cance » Commune de SEGUR. Des travaux, pour partie en souterrain et pour partie en aérien, ainsi que l'implantation d'un poste de transformation sont envisagés le long de la parcelle XK 21, afin d'assurer le raccordement d'un projet photovoltaïque.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Tarif cantine 2024

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre la collectivité et l'association ACCUEIL MILLAU SEGUR, convention qui définit les engagements des deux parties pour le bon fonctionnement de la cantine.

Conformément aux dispositions de l'article 2 fixant les conditions de facturation, une évolution tarifaire est prévue annuellement, basée sur l'inflation. La moyenne annuelle de l'inflation en 2023 de 4,9 %, Des nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} mars 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 sont ainsi définis :

Repas enfant :	4,40 €
Repas enfant majoré (sans réservation préalable)	5,40 €
Repas adulte	5,90 €
Repas adulte majoré (sans réservation préalable)	6,90 €
Repas résident foyer	7,30 €
Repas résident foyer avec complément du soir	8,90 €

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments et après délibération, par 14 voix pour

- Accepte cette nouvelle proposition tarifaire et décide de son application à compter du 1^{er} mars 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention de fourniture des repas.

Tarif Famille – repas enfant 2024

Le conseil a acté les tarifs de la cantine scolaire proposé par l'association Accueil Millau Ségur, à compter du 1^{er} mars jusqu'au 31 décembre 2024. (Délibération 2024-011)

Cependant conscient du contexte difficile, et pour préserver le budget des familles l'assemblée décide par 12 voix pour et 2 abstentions, de maintenir le tarif de 4,20 € pour le repas enfant et de supporter sur le budget communal la différence de 0,20 €. Les repas majorés enfant, les repas adultes et repas des résidents du foyer ne sont pas concernés par cette mesure.

Équipement local cuisine Foyer intergénération

L'espace cuisine du foyer intergénération vient d'être repensé et ses équipements remplacés. L'électroménager renouvelé (four, frigo lave-vaisselle, bac de plonge...), n'est pas tout à fait obsolète et peut éventuellement trouver une seconde vie. Une demande d'achat a été exprimée pour le bac de plonge inox. Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur l'opportunité d'accéder à cette demande et de fixer un tarif.

Le conseil municipal après en avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Valide le principe de vendre ces équipements.
- Fixe le prix de vente du bac de plonge inox à 100 €
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision

Le frigo en bon état rejoindra l'espace cantine en remplacement de l'actuel plus ancien et d'une capacité inférieure.

Aménagement terrain de quilles

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande du sport quilles de Ségur, proposition et sollicitation du conseil municipal pour un aménagement et un agrandissement de l'aire de jeu. Dans un premier temps, en ce début de saison, le conseil valide l'apport d'un camion de sable qui sera compacté par les licenciés.

Les travaux d'aménagement plus conséquents vont être quantifiés et chiffrés et pourraient s'effectuer à l'automne après la saison.

Régularisation parcellaire abords Multiservices

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été mobilisé sur une situation aux abords du multiservices, situation dans laquelle le plan cadastral ne reflète pas la réalité. Afin de clarifier ce point un rendez-vous sera pris avec le cabinet LABROUE, qui établira un relevé.

Avis favorable du conseil municipal de procéder à cette régularisation

Cession du Presbytère – Les éléments relatifs aux acquéreurs ont été adressés à l'office notarial pour rédaction du compromis de vente. Sans retour à ce jour, une relance va être faite auprès du notaire.

L'association « Terre d'Accueil et d'Autisme » recherche un local pour accueillir des praticiens et des patients. La demande porte sur 4 à 5 pièces. Les anciens préfa (1^{er} bâtiment) pourraient peut-être répondre à ce besoin. Une visite des locaux va être proposée.

Ecole

Depuis la reprise des cours après les vacances de février, les enfants ont intégré la nouvelle école. Lors du dernier conseil d'Ecole les enseignants ont remercié l'équipe municipale pour cet investissement, fonctionnel et de qualité. Quelques ajustements et détails restent à finaliser : (rideau classe élémentaire, tableau affichage extérieur, miroir cour, élaboration du PPMS,)

Fixer rapidement une date pour l'inauguration

Logements : Vigilance et accompagnement de situations délicates de loyers impayés

Trio féminin : seule l'activité coiffure persiste, tenter de trouver de nouvelles activités pour étoffer l'offre de services et optimiser l'occupation des locaux.

Séance levée à 23 H 45.

Suivi de la mise sous pli du SEGUR INFO.

Signatures

Gilles PLET
Maire de SEGUR



Pierre-Louis BERNAD
Secrétaire de séance



